

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

NOTE VERBALE

Réf.: ILO/RELOFF/18-05-2022/20

CIT 2022: Demandes d'autorisation d'accès pour les véhicules et de badges temporaires pour les chauffeurs des Missions permanentes

Le Bureau international du Travail présente ses compliments aux Missions permanentes des États Membres de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et a l'honneur de les informer de la procédure à suivre pour les demandes d'autorisation d'accès pour véhicules et de badges temporaires pour les chauffeurs des missions diplomatiques dans le cadre de la 110^e session de la Conférence internationale du Travail qui se tiendra au Palais des Nations du vendredi 27 mai au samedi 11 juin 2022.

Cette procédure vise à faciliter la délivrance d'un document d'accréditation pour les chauffeurs recrutés temporairement et pour les véhicules de location ou de remplacement utilisés pendant la Conférence. Il n'est pas nécessaire de faire de nouvelle demande pour les chauffeurs qui disposent déjà d'un badge pour l'Office des Nations Unies à Genève ni pour les véhicules ayant une autorisation d'accès.

Les Missions permanentes qui souhaitent **demandeur une autorisation d'accès pour véhicule ou un badge temporaire pour les chauffeurs** sont invitées à apporter une note verbale accompagnée d'une photocopie du document d'immatriculation du véhicule (carte grise) ainsi que d'une photocopie du passeport ou de la carte d'identité du chauffeur au Bureau de l'Identification du Service de la Sécurité et de la Sureté, situé dans le bâtiment du portail Pregny (bâtiment F), entre 8 h et 17 h, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés à l'ONU). La note verbale devra contenir les informations suivantes:

- objet de la demande;
- nom du chauffeur (nom et prénom tels qu'indiqués sur le passeport/la carte d'identité);
- numéro d'immatriculation, marque, type et couleur du véhicule.

Les chauffeurs sont également invités à récupérer personnellement leur badge afin que la photo nécessaire pour ce document puisse être prise sur place. Le stationnement des véhicules diplomatiques sera réservé, comme d'habitude, aux parkings P10 et PA-1 souterrain. Le stationnement est limité et, lorsqu'il sera complet, les véhicules diplomatiques ne seront plus autorisés à entrer dans le Palais des Nations. Par conséquent, il est fortement recommandé aux chauffeurs de déposer leurs passagers et de quitter les lieux.

La présente procédure concerne **UNIQUEMENT les véhicules et les chauffeurs recrutés temporairement dans le cadre de la Conférence**. Toutes les demandes de badges pour les délégués déjà accrédités à la Conférence doivent être formulées au bureau d'inscription (voir le site web de la Conférence: www.ilo.org/ilc).

En cas de question ou pour plus d'information concernant l'admission dans l'enceinte des locaux de l'ONU, les Missions permanentes sont invitées à contacter le Bureau de l'Identification du Service de la Sécurité et de la Sureté par téléphone (+41 22 917 5002) ou par courriel (identification.security-unog@un.org). Pour toutes les autres questions concernant la Conférence, les Missions permanentes sont invitées à envoyer un courriel à: reloff-conf@ilo.org.

Le Bureau international du Travail saisit cette occasion pour renouveler aux Missions permanentes des États Membres de l'OIT l'assurance de sa très haute considération.

